

Ville de Riquewihr  
1 place Voltaire  
BP 35  
68340 Riquewihr

Ribeauvillé, le 27 mars 2026

Objet : Avis sur la 2<sup>ème</sup> notification du projet de modification n°3 du PLU de Riquewihr  
Affaire suivie par : Anne Urbain – 0389732721 – anne.urbain@paysderibeauville.fr

Monsieur le Maire,

Par courriel du 16 mars dernier, vous m'avez adressé pour avis une deuxième notification du dossier de projet de modification n°3 du PLU de Riquewihr.

Par délibération du 16 septembre 2020, le comité syndical du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried a donné délégation au Bureau syndical pour formuler l'avis du syndicat sur les procédures des communes.

Les élus du Bureau ont examiné le dossier lors de la séance du 26 mars 2026.

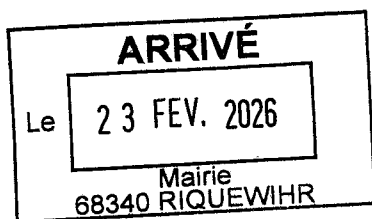
**Au regard de la compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale en vigueur approuvé le 6 mars 2019, après analyse du dossier par les élus du Bureau, la seconde notification du projet de modification n°3 du PLU n'appelle pas de remarque particulière.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Gabriel SIEGRIST





Ville de Riquewihr  
1 place Voltaire  
BP 35  
68340 Riquewihr

Ribeauvillé, le 19 février 2026

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Riquewihr  
Affaire suivie par : Anne Urbain – 0389732721 – anne.urain@paysderibeauville.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 8 décembre dernier, vous m'avez adressé pour avis le dossier de projet de modification n°3 du PLU de Riquewihr.

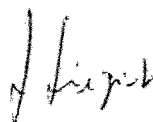
Par délibération du 16 septembre 2020, le comité syndical du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried a donné délégation au Bureau syndical pour formuler l'avis du syndicat sur les procédures des communes.

Les élus du Bureau ont examiné le dossier lors de la séance du 18 février 2026.

**Au regard de la compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale en vigueur approuvé le 6 mars 2019, après analyse du dossier par les élus du Bureau, le projet de modification n°3 du PLU n'appelle pas de remarque particulière.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Gabriel SIEGRIST

